RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

10 octobre 2024

Journée MSP du Doubs

Atelier Education thérapeutique du patient

Direction territoriale du Doubs

L'ETP Quesaquo?

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé

« L'éducation thérapeutique du patient vise à **aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique**.

Elle fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient. Elle comprend des activités organisées, y compris un soutien psychosocial, conçues pour rendre les patients conscients et informés de leur maladie, des soins, de l'organisation et des procédures hospitalières, et des comportements liés à la santé et à la maladie. Ceci a pour but de les aider (ainsi que leurs familles) à **comprendre leur maladie et leur traitement**, collaborer ensemble et assumer leurs responsabilités dans leur propre prise en charge dans le but de les aider à maintenir et améliorer leur qualité de vie.

Une information orale ou écrite, un conseil de prévention peuvent être délivrés par un professionnel de santé à diverses occasions, mais ils n'équivalent pas à une éducation thérapeutique du patient »

Quelques références

Reconnaissance législative

- L ’éducation thérapeutique est inscrite dans la **Loi Hôpital Patients Santé et Territoires** de 2009 - Art 84.
- **Des décrets et arrêtés** encadrent la mise en œuvre des programmes d’éducation thérapeutique
  - 2010 : cahier des charges, compétences pour dispenser, conditions d’autorisation
  - 2013 : référentiel de compétences pour dispenser et pour coordonner
  - 2015 : évolution du cahier des charges, tout professionnel doit être formé a minima à 40h? l’expérience de 2 ans ne suffit plus
  - 2021 : régime de déclaration, cahier des charges inchangé depuis 2015

Les publications de la Haute Autorité de Santé

- Recommandations
- Guide d’autoévaluation annuelle
- Autoévaluation quadriennale

Deux possibilités, mission ACI ou programme déclaré

Les ateliers d'éducation thérapeutiques (qui sont valorisables dans la mission santé publique de l'ACI en MSP)

- ✓ Mission optionnelle de l'ACI, rémunéré par l'Assurance maladie (nombre de points attribués en fonction de la patientèle des médecins de la MSP)
- ✓ A déclarer auprès de la CPAM et de l'ARS lors de l'enquête annuelle sur les missions de santé publique des MSP avec la fiche dédiée

Le programme structuré et déclaré auprès de l'ARS (cahier des charges de 2015)

- ✓ Financement T2A pour un établissement de santé ou directement par l'ARS (FIR) lorsque les patients bénéficiaires d'un programme sont pris en charge en ambulatoire ou consultations externes, pour les établissements de santé il s'élève à présent à 287 € / patient, pour les structures libérales (MSP, centres de santé, équipe de soins primaires, associations de patients …) il s'élève à 263 € / patient.
- ✓ A déclarer sur le site de l'ARS https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/education-therapeutique-du-patient-deposer-un-dossier-de-declaration

Objectifs de l'ETP

L'ETP vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences nécessaires pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Les ateliers doivent donc permettre de :

- ✓ Renforcer l'autonomie du patient dans la gestion de sa maladie.
- ✓ Améliorer la qualité de vie du patient.
- ✓ Prévenir les complications liées à la maladie.

Les recommandations HAS

La Haute autorité de santé préconise que tout programme ou atelier suive 4 étapes:

- ✓ **Diagnostic éducatif personnalisé** : Il s'agit d'une évaluation initiale pour identifier les besoins spécifiques du patient, ses attentes, ses ressources, et les compétences qu'il souhaite développer.
- ✓ **Définition d'un programme personnalisé** : Ce programme doit être co-construit avec le patient en fonction des résultats du diagnostic éducatif. Il définit les objectifs à atteindre.
- ✓ **Mise en œuvre des séances éducatives** : Les ateliers doivent être interactifs, centrés sur le patient, et utiliser des méthodes pédagogiques adaptées (jeux de rôle, travaux en groupe, démonstrations pratiques).
- ✓ **Évaluation et suivi** : L'évaluation de l'acquisition des compétences par le patient est indispensable, ainsi que le suivi régulier pour ajuster les objectifs si nécessaire.

Caractéristiques des ateliers et formation des intervenants

Les ateliers d'ETP peuvent être individuels ou collectifs et doivent être :

- ✓ **Pluridisciplinaires** : Les ateliers doivent impliquer différents professionnels de santé (médecins, infirmiers, diététiciens, psychologues, etc.).
- ✓ **Adaptés aux besoins du patient** : Ils doivent tenir compte de l'âge, des capacités cognitives et du contexte socioculturel du patient.
- ✓ I**nterdisciplinaires** : Les ateliers doivent pouvoir couvrir différents aspects de la maladie, notamment médicaux, psychologiques, sociaux et nutritionnels.

Les professionnels de santé animant les ateliers doivent être formés à l'ETP. La formation doit couvrir

- ✓ Les compétences pédagogiques spécifiques à l'ETP.
- ✓ La communication avec les patients chroniques.
- ✓ L'évaluation des compétences acquises par les patients.
- ✓ La COMET peut former les professionnels libéraux

Nota bene : Les IPA et Asalee sont formés à l'ETP

Exemples de types d’ateliers

- ✓ Ateliers sur la gestion du traitement : Enseigner comment prendre correctement un traitement (ex. : insulinothérapie dans le diabète).
- ✓ Ateliers sur la reconnaissance des symptômes : Apprendre à identifier les signes avant-coureurs d'une complication ou d'une exacerbation de la maladie.
- ✓ Ateliers de gestion du stress et des émotions : Techniques de relaxation, gestion de l’anxiété, etc.
- ✓ Ateliers de nutrition et d’activité physique : Adapter l’alimentation et l’activité physique aux besoins spécifiques liés à la maladie.
- ✓ Ateliers de prévention des complications : Éviter les complications grâce à l'acquisition de connaissances et de gestes simples (ex. : soin des pieds chez les diabétiques).

Suivi et évaluation des programmes

La HAS insiste sur l'importance d'évaluer régulièrement l'efficacité des ateliers et des programmes d'ETP, notamment à travers :

- ✓ **L'évaluation des compétences acquises** par les patients à la fin des séances.
- ✓ **Le retour d'expérience** des patients et des intervenants.
- ✓ **L'évolution clinique des patients**, pour mesurer l'impact sur leur état de santé.

Méthodes pédagogiques recommandées par la Haute Autorité de santé

- ✓ **Jeux de rôle** pour se projeter dans des situations de vie quotidienne.
- ✓ **Travaux en petits groupes** pour favoriser l'échange d'expérience.
- ✓ **Support visuel et matériel pédagogique (**schémas, vidéos, outils numériques).
- ✓ **Auto-surveillance :** Enseigner au patient comment surveiller sa propre santé (ex. : mesurer sa glycémie ou sa tension artérielle).

Présentation du cahier des charges pour les programmes déclarés à l'ARS

Cahier des charges pour un programme autorisé ARS

- **L'équipe :**
  - ✓ Le programme est coordonné par un professionnel de santé ou un représentant d'association
  - ✓ Au moins 2 professionnels de professions différentes dont un médecin
  - ✓ Compétences en ETP selon arrêté : 40h minimum

- **Le programme**
  - ✓ Concerne les 30 ALD + asthme + maladie rare + priorité régionale
  - ✓ Objectifs et critères d'efficacité et cliniques (dont qualité de vie, autonomie, psycho-sociaux…) définis
  - ✓ Population cible décrite
  - ✓ Procédure permettant de définir des objectifs éducatifs partagés et le programme personnalisé du patient
  - ✓ Dossier propre du patient, modalités, outils
  - ✓ Evaluation de l'atteinte des objectifs

Cahier des charges

- **La coordination**
  - ✓ Procédure de coordination interne et externe
  - ✓ Accord du patient pour échanges d'information
  - ✓ Informer le médecin traitant
  - ✓ Accès des informations par le patient

- **La confidentialité**
  - ✓ Procédure d'information du patient décrite
  - ✓ Consentement éclairé du patient
  - ✓ Possibilité de sortir du programme à tout moment
  - ✓ Charte d'engagement des intervenants

- **L'évaluation**
  - ✓ Autoévaluation annuelle du programme
  - ✓ Evaluation quadriennale du programme

Charte d'engagement

- ✓ Respect de la personne et non discrimination
- ✓ Liberté de choix : libre d'entrer et sortir du programme à tout moment
- ✓ Autonomie : démarche participative, construite avec le patient, aidants associés à la démarche
- ✓ Confidentialité
- ✓ Transparence sur les financements : indépendance par rapport aux laboratoires pharmaceutiques
- ✓ Respect du champ de compétence respectif de chaque intervenant

Quel accompagnement sur le terrain ?

Les unités transversales d'éducation thérapeutique (UTEP) ont comme missions :

- Centre ressources pour les équipes mettant en œuvre les programmes
- Soutien méthodologique : création d'outils d'éducation mutualisés, aide à l'auto-évaluation, diagnostic éducatif commun
- Communication : informer sur l'existence de l'UTEP et promouvoir l'unité au sein du GHT ou du territoire, documents supports d'information
- Formation : connaissance des formations à relayer afin d'organiser la formation continue en ETP. Pour certaines réaliser des formations
- Favoriser les échanges : organisation de journées ETP, réunions de partage d'expériences, pilotage de projets transversaux

Sur la région : 9 UTEP hospitalières, 1 UTEP à destination de la médecine libérale (la COMET)
https://comet-bfc.fr/

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Bourgogne-
Franche-Comté